

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL AU SUJET DE L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

La sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires ainsi que la maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires sont des missions fondamentales dont est investi l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires.

Dans le contexte mondial actuel marqué par de profonds changements des systèmes et tissus productifs ainsi que des facteurs climatiques et environnementaux, cette mission régalienne est des plus complexes et requière des besoins de vigilance renforcée face aux risques émergents, d'orientations et d'actions appropriées pour un système intégré de sécurité sanitaire des aliments.

L'analyse des risques, outil innovant d'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments, est aujourd'hui une exigence réglementaire tant au niveau national qu'international. L'évaluation, la gestion et la communication des risques qui en sont les composantes intégrantes sont des étapes cruciales et importantes en vigueur actuellement dans tout système de sécurité sanitaire.

Dans cette même optique, l'ONSSA est chargée, conformément l'article 2 du Dahir N°1-09-20 du 18 février 2009, portant promulgation de la loi n°25-08 portant création de l'ONSSA, de procéder à l'analyse des risques sanitaires que peuvent engendrer les produits alimentaires et les denrées destinées à l'alimentation des animaux sur la santé des consommateurs ainsi que les agents pathogènes pour la santé des végétaux et des animaux.

Le Maroc, de par sa situation géographique, n'est pas à l'abri des menaces liées à son voisinage et à l'ouverture du marché marocain aux produits des pays partenaires. Ceci peut être à l'origine de risques sanitaires et phytosanitaires pour notre pays qui est membre de l'OMC et qui est de ce fait, astreint au respect des différents accords auxquels il a souscrit.

C'est dans ce contexte que l'ONSSA s'est doté de dispositifs d'évaluation des risques visant à anticiper les dangers et gérer les risques avec efficacité en vue d'améliorer son niveau de maîtrise et de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires.

Ainsi, la Direction de l'Évaluation des Risques et des Affaires Juridiques a été créée, en octobre 2015, dont relève une nouvelle entité dédiée exclusivement à l'évaluation des risques liés à la santé animale, à la protection des végétaux et aux produits alimentaires, en veillant à son indépendance des entités chargées de la gestion des risques sanitaires et phytosanitaires.

L'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires sera conduite dans le cadre de groupes d'experts pour garantir au mieux la qualité scientifique de l'expertise et de permettre la confrontation de compétences diversifiées et complémentaires en tenant compte des standards, principes et lignes directrices élaborées par les organismes internationaux (OIE, CIPV, Codex alimentarius, Accords SPS).

Les activités d'expertises ont pour objet d'apporter un argumentaire et d'orienter la prise de décision en santé animale et végétale et en sécurité sanitaire des produits alimentaires en fournissant des avis et recommandations objectifs et fondés.

Compte tenu de l'importance accordée à cette entité et du rôle qu'elle est amenée à jouer en matière d'évaluation des risques et d'orientation de nos programmes de contrôle et de lutte (priorisation, ciblage, amélioration), il est demandé aux responsables de l'ONSSA de s'inscrire dans ce processus fondamental. La Direction Générale fera en sorte que les avis et recommandations émanant des évaluations des risques soient objectifs, indépendants et transparents.

Le Directeur Général de l'ONSSA
Ahmed BENTOUHAMI


Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits Alimentaires

M. Ahmed BENTOUHAMI